CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO **E-E112767** **VALABLE JUSQU'AU** **11/03/2024**

ÉDITÉ LE **20/03/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/02/1996
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 10/02/2023
Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 403 824 162

Siret : **403 824 162** **00032**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 5416657
Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 144884100
Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 144884100

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : **ACTIF CHAUFFAGE VERTAVIEN**

210 ALLÉE DES FRUITIERS
44690 LA HAYE FOUASSIERE

Téléphone : 02 40 34 75 00 **Fax :** 02 40 34 21 83
Portable : 06 85 33 96 07

Site Internet :
E-mail : acv.contact44@gmail.com

Responsabilité légale :
ROUSSELOT STEPHANE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	04/11/2021
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste,Plombier)	01/03/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE NANTES
Z.I. DE LA VERTONNE
1 TER, AVENUE DE LA VERTONNE
44120 VERTOU

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.